Conseil Municipal
Séance du jeudi 4 décembre 2025
Relevé des délibérations

****

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi quatre décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :
Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Philippe MARME, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND, Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Jean-Pierre PEAUDECERF, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Sandrine KOSTADINOV
Tony JUNG	donne pouvoir à	Jean-Pierre PEAUDECERF
Jonathan STOCKER	donne pouvoir à	Francis BLONDIEAU
Florence COMBES	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION

ABSENT : Didier DEVASSINE

21 présents - 6 pouvoirs – 2 absents points 1 et 21
22 présents - 6 pouvoirs – 1 absent à partir du point 2
Arrivée de Raphaël FOSSET au point 2
Absence de Sylvie OLIVIER au point 21

Question n° 1

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour »

- **adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 18 septembre 2025**

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 19 juin 2025 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 3

Modification de la dénomination de la commission de délégation de services publics en « Commission de Concession »

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **approuve la modification de la dénomination de la Commission de Délégation de Services Publics en « Commission de Concession » et l'intervention de celle-ci dans le cadre des procédures de passation de contrats de concession.**

Question n° 4

Maitrise d'œuvre pour la végétalisation des cours d'écoles et restaurations scolaires

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatifs au projet énoncé ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.**

Question n° 5

Autorisations données au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal Ville. (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus pour le budget principal Ville et conformément à l'annexe ;**
- **autorise Monsieur le Maire, jusqu'en avril 2026 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal Ville au titre de l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025, conformément à l'annexe.**

Question n° 6

Subventions 2026 : acomptes avant le vote du budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **approuve le versement des acomptes de subventions listées, par anticipation sur le budget 2026.**

Question n° 7
Tarifs municipaux pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »
2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)

- **décide de réviser les tarifs en cours, qui seront applicables à compter du 1er janvier 2026.**

Question n° 8
Dépôt de dossiers de demande de subvention pour la modernisation et la valorisation du Terrain de Rugby

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'approuver ce projet** *;*
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières telles que définies ;**
- **autorise Monsieur le Maire à remplir les dossiers de demande de subvention ainsi que tous les documents s'y rapportant.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 9
Dépôt de dossiers de demande de subvention pour la création d'un plateau sportif dans le quartier prioritaire de la Ville (QPV)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'approuver ce projet ;**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières telles que définies ;**
- **autorise Monsieur le Maire à remplir les dossiers de demande de subvention ainsi que tous les documents s'y rapportant.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 10
Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la reprise de concessions dans le cimetière les Muriers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'approuver ce projet ;**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières telles que définies ;**
- **autorise Monsieur le Maire à remplir les dossiers de demande de subvention ainsi que tous les documents s'y rapportant.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 11
Mise en place de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Cœur de France dans le cadre de la requalification et de la renaturation de la place de la République

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :
à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »
4 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET)

- **décide d'accepter la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;**
- **décide de délibérer en concordance avec la Communauté de communes Cœur de France conformément à la délibération de son Conseil communautaire ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette demande.**

Question n° 12
Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.**

Question n° 13
Recours à deux vacataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'avoir recours à deux vacataires, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027, sur la base du montant indiqué ci-dessus ;**
- **décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 14
Modification de la délibération portant sur l'ISFE des policiers municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide de modifier les articles 2 et 3 de la délibération initiale portant sur l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans les conditions susmentionnées ;**
- **décide de prévoir les crédits correspondants au budget ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 15
Modification de la délibération portant sur le non-cumul entre le RIFSEEP et l'indemnité de régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **déicide d'ajouter le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux à la délibération du 27 juin 2024 relative au non-cumul entre le RIFSEEP et l'indemnité de régie ;**
- **décide de prévoir les crédits correspondants au budget.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 16
Acquisition d'une parcelle - Les Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'acquérir auprès de Monsieur Christophe CHAPUSOT, la parcelle cadastrée BK 195, d'une superficie de 1 033 m², située « Les Grands Champs », au prix de 3 € le m²** *;*
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.**

Question n° 17
Acquisition, incorporation dans le domaine public et intégration dans la voirie communale d'une parcelle sise Chemin des Bressolles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'acquérir auprès de Monsieur Alain DENOUX la parcelle cadastrée CM 222, d'une superficie de 25 m², sise Chemin des Bressolles, au prix de 1 € ;**
- **décide d'incorporer dans le domaine public de la Ville la parcelle cadastrée CM 222 et de l'intégrer à la voirie communale existante en conservant sa nature d'accotement ;**

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.**

Question n° 18

Acquisition de biens vacants sans maître Avenue Jean Jaurès et Rue Jacques Tissier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'exercer ses droits en application de l'article 713 du Code Civil et d'acquérir de plein droit les parcelles BO 230, BO 232 et BO 239 d'une superficie totale de 1 959 m² ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.**

Question n° 19

Cession de parcelles : Rue Saint Eloi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide de céder à Messieurs Follikoe Yao HOUNSI et Dandjeffo Léopold HOUADJETO, les parcelles cadastrées BT 201 et BT 203, situées rue Saint Eloi, d'une superficie de 1 873 m², au prix de 23 400 € ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.**

Question n° 20

Cession de terrains : rue de la Cannetille et la Verne du Chêne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »
2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- **décide de céder à la SEM Territoria les parcelles cadastrées BV 264 et BV 272 d'une superficie totale de 43 041 m² sises rue de la Cannetille et la Verne des Chênes, ZAC de la Cité de l'Or, au prix de 5 € TTC le m² ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.**

Question n° 21

Cession d'un logement par la SA France Loire : 12 rue André Malraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour »

- **décide de donner un avis favorable à la cession de ce logement ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.**

Question n° 22

Cession d'une partie de bâtiment - 3 rue Raoul Rochette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'approuver la cession à la SCI LA COUR INTERIEURE d'une partie de la parcelle cadastrée CE 200, sise 3 rue Raoul Rochette, pour une superficie d'environ 224 m², au prix de 70 000 €** ;
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.**

Question n° 23

Convention entre ENEDIS et la Commune portant création d'une servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'approuver la convention pour la mise en place d'une servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires ainsi que des bornes de repérage si**

nécessaire situés sur les parcelles propriétés de la Commune, cadastrées BI 85 et BT 236 respectivement rue de la Cannetille et rue Pelletier Doisy ;

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.**

Question n° 24

Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de terrain - rue de Nottuln et rue d'Otwock

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal avant cession d'une partie de terrain d'environ 200 m² situé rue de Nottuln et rue d'Otwock ;**
- **décide d'approuver la cession à Monsieur Jean-Philippe COUDERT d'une partie du terrain sis rue de Nottuln et rue d'Otwock, au prix de 6 € le m² ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.**

Question n° 25

Incorporation dans le domaine public et intégration dans la voirie communale d'une parcelle sise Chemin de Virlay et cession d'une parcelle sise 33 Chemin de Virlay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide de céder à la Communauté de Communes Cœur de France la parcelle cadastrée BN 158, pour une superficie de 2 533 m², sise 33 Chemin de Virlay, au prix de 30 000 € ;**
- **d'incorporer dans le domaine public de la Ville la parcelle cadastrée BN 161 d'une superficie de 83 m² et d'intégrer 7 ml à la voirie communale existante du Chemin de Virlay ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.**

Question n° 26

Adhésion à la compétence facultative « usages et services numériques » proposée par Berry Numérique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'approuver les statuts de Berry Numérique dans leur intégralité** ;
- **d'approuver la demande d'adhésion à la compétence facultative « usages et services numériques » de Berry Numérique ;**
- **décide de désigner Geoffroy CANTAT en tant que membre titulaire du collège dédié et Jacqueline CHAMPION en tant que membre suppléant du collège dédié ;**
- **décide d'approuver le contenu de la convention définissant les modalités administratives, techniques et financières dans lesquelles seront fournis les services de Berry Numérique** ;
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches et viser et signer tout document afférent à ce dossier.**

Question n° 27

Dénomination de deux espaces sportifs extérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide de dénommer l'espace sportif extérieur sis rue Pierre de Coubertin : « Stade Simone DUVAUCHEL » ;**
- **décide de dénommer l'espace sportif extérieur sis rue des Tilleuls : « Stade Alain MIMOUN » ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.**

Question n° 28

Convention entre la Ville et l'Association CARAMEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre la Ville et l'association CARAMEL *;***

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y afférent.**

Question n° 29

Convention annuelle de partenariat entre la Ville et Mme Perrine COMPANY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention de partenariat entre la Ville et Madame Perrine COMPANY ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y afférant.**

Question n° 30

Convention annuelle de partenariat entre la Ville et le Dispositif d'Accompagnement Médico Éducatif (DAME)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le Dispositif d'Accompagnement Médico Éducatif (DAME) ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Question n° 31

Convention de mise à disposition d'installations entre la ville de Saint-Amand-Montrond et les PEP 18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre la ville de Saint-Amand-Montrond et les PEP 18 ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y afférent.**

Question n° 32

Convention entre la Ville et l'Éducation Nationale, relative au déroulement des interventions concourant à l'éducation à la sécurité routière, dans le cadre des activités d'enseignement à l'école élémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide cette convention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Éducation Nationale ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y afférent.**

Question n° 33

Conventions concernant les rencontres départementales 2025 – 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre la ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Bourges dans le cadre des rencontres départementales de cordes 2025/2026 ;**
- **valide la convention entre la ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Bourges dans le cadre des rencontres départementales de flûtes 2025/2026 ;**
- **valide la convention entre la ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Mehun-sur-Yèvre dans le cadre de la rencontre départementale de percussions ;**

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tous documents s'y afférent.**

Question n° 34

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Union Musicale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre la ville de Saint-Amand-Montrond et l'Union Musicale;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y afférent.**

Question n° 35

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Abbaye de Noirlac – Centre Culturel de Rencontres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre la ville de Saint-Amand-Montrond et l'Abbaye de Noirlac - Centre Culturel de Rencontres ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y afférent.**

Question n° 36

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le lycée Jean Guéhenno

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention de partenariat entre la Ville et le Lycée Jean Guéhenno de Saint-Amand-Montrond ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 37

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire – Avenant n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »
2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- **valide l'avenant n° 2 de la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents s'y afférent.**

Question n° 38

Ouvertures dominicales 2026 des commerces Saint-Amandois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »
2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- **approuve les propositions d'ouvertures dominicales des commerces énoncées ci-dessus, pour l'année 2026.**

Question n° 39

Convention entre la Ville et le CCAS de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le CCAS de Saint-Amand-Montrond ;**

- **autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 40

Contrat Ville Centre 2023-2028 – Avenants n° 2 et n° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide l'avenant n° 2 et l'avenant n° 3 au contrat de Ville Centre 2022-2026 Communauté de communes Cœur de France, les communes de Saint-Amand-Montrond et de Charenton-du-Cher ;**
- **autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 41

Mise à jour du transfert de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » transférée au SDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide de transférer au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la compétence relative au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, selon les conditions indiquées dans le règlement technique et financier relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques du SDE18, à compter de l'exécution de la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y rapportant.**

Question n° 42

Prise d'acte de l'enregistrement d'une unité de méthanisation agricole collective implantée au lieu-dit « Huffaut » sur la commune de Faverdines, exploitée par la SAS VALANCE ENERGIES

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Question n° 43

Reinstitution de la dotation de naissance pour chaque enfant né à la maternité de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »
4 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET)

- **autorise Monsieur le Maire à reinstituer la dotation de naissance dans les conditions énoncées ci-dessus au titre de l'année 2026 sous réserve du vote du budget primitif 2026 ;**
- **décide de prévoir les crédits nécessaires au budget 2026 de la collectivité ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.**

Question n° 44

Création et gestion d'un réseau de chaud/ froid urbain sous la forme d'une Délégation de Service Public - Délibération de lancement de procédure.
Modifie la délibération n° 118 du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »
6 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- **décide de la mise en place d'un service public de production et de distribution d'énergie calorifique / frigorifique sur le territoire de la commune ;**

- **approuve le principe de la délégation de service public (de type concession) pour la création, l'exploitation et la gestion de réseaux de chaud/froid urbain alimentés par des énergies renouvelables ou récupération ;**
- **approuve le contenu des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport actualisé sur les modes de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure, à prendre tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise.**